

SEANCE DU 28 JANVIER 2019

Par convocation du vingt-deux janvier deux mil dix-neuf le Conseil Municipal est invité à se réunir en séance ordinaire le vingt-huit janvier 2019 à 20h30.

Ordre du jour :

1. Demande de subvention DETR
2. Concessions cinéraires : règlement et tarifs
3. Acceptation de devis (mise en place panier basket, aménagement cimetière)
4. Renouvellement contrat de travail
5. Point sur les dossiers en cours
6. Informations diverses

- ◆ **Présents** : Mrs CAILLOUX, COLLA, DIDOT, WAGNER, GOETGHEBEUR, ROYER, GOUSSOT et Mmes SEHILI, DOSDA, SOMNY, PHILIPPE, ROMELOT
- ◆ **Excusés** : Mrs Di Gregorio, Pellerin, Mme Bergé
- ◆ **Pouvoirs** : M Pellerin à M Goetghebeur
- ◆ **Secrétaire** : Mme PHILIPPE
- ◆ **Nombre de conseillers en exercice** : 15 – Le quorum est atteint
- ◆ **Le compte rendu de la séance du 14/12/2018** est adopté

Ouverture de séance : 20h40

1-1) SUBVENTIONS (7.5.2) – TRAVAUX DE VOIRIE : demande de subvention DETR

Le Maire donne lecture aux Conseillers du règlement d'attribution de subvention de la D.E.T.R. au titre de 2019.

Dans le cadre de ce règlement les travaux de voirie sont éligibles.

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'investissement portant sur :

- Chemin des Viviers / Rue de la Gare : ce chemin, très endommagé, est régulièrement emprunté par des promeneurs et les services techniques VEOLIA chargés de la maintenance du barrage Il nécessite une restructuration et une réfection totale sur une longueur de 900 ml
- Chemin dit de la Chapelle / Accès Cimetière : suite à l'agrandissement du cimetière, il convient de créer un accès sur une longueur de 40 ml

Le coût de cette opération est estimé à 50 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte ce programme de travaux
- accepte le devis estimatif de 50 000 € HT
- sollicite de l'Etat une subvention au titre de la DETR
- décide de n'engager les travaux qu'après notification d'une subvention

L'opération sera inscrite au Budget Primitif 2019.

1-2) SUBVENTIONS (7.5.2) – REFECTION CHEMIN DES VIVIERS : demande de participation au S.E.R.M.

Le Maire donne lecture aux Conseillers du règlement d'attribution de subvention de la D.E.T.R. au titre de 2019 et notamment la possibilité de présenter des opérations de travaux de voirie.

A ce titre, il propose la réfection du chemin des Viviers menant de la rue de la Gare au barrage de la ville de Metz. La restructuration de ce chemin, sur une longueur de 900 ml, est estimée à 39 094 € HT

Le Conseil Municipal :

- considérant que ce chemin est très régulièrement emprunté par les services techniques VEOLIA chargés de la maintenance du barrage, tout au long de l'année et par tous les temps
- considérant qu'à cet effet, des engins et poids-lourds sont intervenus et ont fortement endommagé cette voirie communale

- considérant que la Commune subit cet état de fait sans être responsable des grosses dégradations
- considérant l'opportunité, en 2019, d'être éligible à la DETR pour ce type de travaux
- sur proposition du Maire et après en avoir délibéré

interpelle le Syndicat des Eaux de la Région Messine (SERM) sur cette situation générée par la présence, sur le territoire communal, du barrage d'alimentation en eau de la région messine **sollicite du SERM une participation financière exceptionnelle** pour la restructuration du Chemin des Viviers

n° 2) FINANCES (7.10) – CONCESSIONS CINERAIRES : tarifs et règlement

Afin de répondre aux demandes de plus en plus nombreuses des familles, le Conseil Municipal, dans sa séance du 14.12.2018, avait donné un accord de principe pour la réalisation au cimetière de 8 cavurnes et d'un jardin du souvenir.

Madame Sehili, adjointe déléguée, propose :

- de fixer comme suit la durée et le tarif de ces concessions :
 - ✚ 30 ans : 1 000 €
 - ✚ 50 ans : 1 500 €
- de préciser dans le règlement que les familles pourront, après autorisation, mettre en place un monument sur ces cavurnes, en remplacement de la dalle granit posée par la Commune ; cette dalle restant alors propriété communale

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide les tarifs et les dispositions réglementaires ci-dessus.

n° 3) AUTRES CONTRATS (1.4) – DEVIS DE L'ENTREPRISE CAILLOUX : mise en place panier de basket

Monsieur CAILLOUX, étant personnellement concerné par cette délibération, quitte momentanément la séance. De ce fait, Madame SEHILI devient président de séance.

Le Conseil Municipal :

- hors la présence du Maire et sous la présidence de Mme SEHILI, 1^{er} Adjoint
- vu l'article 432.12 du Code Pénal, 2^{ème} alinéa
- après en avoir délibéré

accepte le devis de l'entreprise Cailloux pour les travaux de mise en place d'un panier de basket place des fêtes (suite sinistre du 01.03.2018) pour un montant total de 1 446.00 € HT.

Les crédits seront inscrits au B.P. 2019.

4) PERSONNELS CONTRACTUELS (4.2.1) – CREATION d'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS NON COMPLET

Le Maire informe les Conseillers que le contrat d'Hugo BRUN arrive à échéance au 14.03.2019. Son engagement en 2018, en qualité de contractuel sur le fondement de l'article 3-1° (accroissement temporaire d'activités) de la loi n° 84-53 est limité à une année. Par conséquent, il convient de réexaminer sa situation.

Le Conseil Municipal :

- considérant les conditions applicables au recrutement des agents contractuels dans la fonction publique territoriale et plus particulièrement l'article 3-3 (4°) de la loi n° 84-53 du 26.01.1984
- après en avoir délibéré et sur proposition du Maire

- 1) accepte la création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial pour une durée hebdomadaire de travail de 17/35^{ème}

- 2) fixe la rémunération sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique (échelle C1)
- 3) autorise le Maire à engager les démarches correspondantes et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Un contrat de travail à durée déterminée d'un an renouvelable sera signé à compter du 15.03.2019.

La séance se termine à 22h30

Délibérations réceptionnées par le Préfet [le 30/012019](#)

- 1-1) SUBVENTIONS (7.5.2) – TRAVAUX DE VOIRIE : DEMANDE DE SUBVENTION D.E.T.R
 1-2) SUBVENTIONS (7.5.2) – REFECTION CHEMIN DES VIVIERS : DEMANDE DE PARTICIPATION AU S.E.R.M.
 n° 2) FINANCES (7.10) – CONCESSIONS CINERAIRES : tarifs et règlement
 n° 3) AUTRES CONTRATS (1.4) – DEVIS DE L'ENTREPRISE CAILLOUX : mise en place panier de basket
 4) PERSONNELS CONTRACTUELS (4.2.1) – CREATION d'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS NON COMPLET

Liste des membres du conseil présents et Signatures

Cailloux	Sehili	Royer
Colla	Didot	Bergé XXX
Di Grégorio XXX	Dosda	Goetghebeur
Goussot	Pellerin XXX	Philippe
Romelot	Somny	Wagner